

COMMUNE DE JONCHEREY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2018
SALLE D'HONNEUR

Personnes présentes :

Jacques ALEXANDRE
Brigitte GOSSART
Régine COMANDINI

Martine BENJAMAA
Maurice NICOUD
Sébastien THEVENEAU

Jacques SALVI
Guy RICHE

Absentes excusées ayant données procuration :

Francis BLANC donne pouvoir à Jacques ALEXANDRE
Michèle BELOSSAT donne pouvoir à Maurice NICOUD
Denis FISCHER donne pouvoir à Jacques SALVI
David MENIGOT donne pouvoir à Sébastien THEVENEAU

Absentes excusées :

Martine CHAPUIS – Nadia FINQUEL



La séance est ouverte à 20 h 10

1) Election d'une ou d'un secrétaire :

Sébastien THEVENEAU est désigné

Adopté à l'unanimité

2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2018 :

Adopté à l'unanimité

3) Renouvellement de notre adhésion PEFC (réseau des communes forestières de Franche-Comté)

La commune doit renouveler son adhésion à l'Association Française de Certification Forestière, dite PEFC, qui arrive à échéance le 31 décembre 2018. Cette certification est le moyen permettant d'assurer la mise en application de pratiques conformes aux exigences du schéma français de certification forestière PEFC.

Ce renouvellement se fait tous les 5 ans et sera donc valable jusqu'au 31 décembre 2023. Son coût est de 0.65 € l'hectare.

Adopté à l'unanimité

4) ONF – Etat d’assiette 2019

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de JONCHEREY, d'une surface de 178.53 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 01/10/2004. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 9 coupes non réglées des parcelles 3j, 22p, 20r, 21j, 21di, 23p et des chablis (délibération complète sur le site internet de la commune www.joncherey.fr)

Adopté à l'unanimité

5) Demande de subventions DETR

Le Conseil Municipal, sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire (D.E.T.R.) au montant maximum pouvant être attribué concernant :

- Le remplacement des châssis et fenêtres dans les écoles (tranche 6 en attente de devis)

Adopté à l'unanimité

6) Demande de subvention DETR pour la construction d'un complexe

Le Conseil Municipal, sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire (D.E.T.R.) au montant maximum pouvant être attribué concernant :

- La construction d'un complexe multisport et multi-activités

Adopté à l'unanimité

7) Demande de subventions DSIL

Le Conseil Municipal, sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (D.S.I.L. au montant maximum pouvant être attribué concernant :

- Le remplacement des châssis et fenêtres dans les écoles (tranche 6)

Adopté à l'unanimité

8) Demande de subventions DSIL

Le Conseil Municipal, sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (D.S.I.L. au montant maximum pouvant être attribué concernant :

- Le remplacement des deux chaudières dans les écoles

Adopté à l'unanimité

9) Versement de l'indemnité de conseil à la Trésorière

Le Maire propose d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour la confection des documents budgétaires et soumet cette proposition aux membres du conseil :

Après vote, il est décidé d'accorder une indemnité de conseil au taux de 50 % correspondant à un montant net de 195.49 € déduction faite de la CSG et de la RDS.

Adopté à 8 voix pour - 3 contre – 1 abstention

10) Décision modificative au Budget 2018

Lors de l'élaboration du BP 2018, la somme allouée aux dépenses d'investissement concernant le compte 1641 - intérêts des emprunts est insuffisante. Il convient donc de prendre une décision modificative pour rajouter la somme de 500 € sur ce compte.

Afin de procéder au versement de ces sommes, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Section d'investissement – dépenses :

C/2135 : installation générales	- 500.00 €
C/1641 : emprunts	+ 500.00 €

Adopté à l'unanimité

11) Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget 2019

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L 1612-1 qui autorise une collectivité territoriale, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, à mettre en recouvrement les recettes et les dépenses de la section d'investissement, dans la limite de 25 % du montant budgétisé en dépenses d'investissement sur l'année achevée, hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts », soit 267 200 € x 25 % = 66 800 € (montant arrondi)

Adopté à l'unanimité

12) Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 28/35

Le Centre de Gestion de Belfort nous a adressé le tableau d'avancement annuel dans le cadre de l'évolution des carrières des fonctionnaires territoriaux.

Un agent est proposé à l'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

le Maire a donné un avis favorable à cette proposition. Le tableau a été validé par la CAP dans sa séance du 19 novembre 2018.

Il convient donc de prendre une délibération pour fermer le poste actuel de cet agent et ouvrir le poste correspondant à son avancement à compter du 17/12/2018 comme ci-dessous :

Fermeture au 16/12/2018

- D'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe 28/35ème

Ouverture au 17/12/2018

- D'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe 28/35ème

Adopté à l'unanimité

13) Motion – appel de Marseille pour défendre les libertés locales

La commune a été destinataire d'un courrier de Monsieur Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental daté du 11 octobre 2018.

A l'initiative de l'Association des Maires de France, de l'Assemblée des Départements de France et de Régions de France, s'est tenu le 26 septembre dernier à Marseille le premier rassemblement pour les libertés locales qui a réuni plus d'un millier d'élus locaux dans leur diversités.

A cette occasion, a été lancé **l'appel de Marseille** pour dire oui à une République de proximité et de libertés locales, dans le respect de la décentralisation.

Vous retrouverez l'intégralité de ce texte dans la délibération mise en ligne sur notre site www.joncherey.fr

Adopté à l'unanimité

14) Appel aux dons suite aux inondations dans l'Aude

L'AMA, l'association des Maires de l'Aude, a adressé à tous les Maires un appel aux dons suite aux inondations dans l'Aude du 15 octobre 2018.

Le Maire invite chacun, s'il le souhaite, à faire un don à titre personnel à cette association. Les informations et les coordonnées sont disponibles en Mairie.

15) Rapports 2017 de la Communauté de Communes du Sud Territoire

Le maire présente aux membres du conseil les rapports suivants :

- le rapport annuel sur le prix de la qualité du service public de l'eau potable
- le rapport d'activité des Ordures Ménagères
- le rapport d'activité de la CCST

Les élus font remarquer qu'il y a un manque de contrôle des bacs

Ces rapports sont consultables en mairie.

16) Question diverse

Suite au sondage concernant l'utilisation des bennes à déchets verts, il en ressort qu'environ 98 % des usagers utilisent leur véhicule pour transporter leurs déchets.

Comme vous le savez, la déchetterie de Florimont ouvrira prochainement.

La séance est levée à 21 heures 00

Le secrétaire de séance

Sébastien THEVENEAU